

L'Economic Sociale et Solidaire dans les îles de Guadeloupe

Edito

En 2018 nous avons réalisé un pas de plus dans le développement de nos activités : réalisation du panorama de l'ESS, organisation du mois de l'ESS, de la semaine de l'ESS à l'école en partenariat avec l'ESPER et au total plus d'une quinzaine d'actions.

Nous avons participé à la journée de rencontre préparatoire à la Conférence Régionale de l'ESS qui s'est tenue dans les locaux de Cap Excellence le 02 mai dernier. Animé par le Conseil Régional, les ateliers sous forme de ruches ont créé un socle commun de connaissance de l'ESS.

Afin de poursuivre notre structuration, nous avons formulé une demande de subvention auprès de la Région Guadeloupe pour recruter un directeur, un chargé de développement et un emploi de technicien. Ces emplois viendront s'ajouter à une équipe de 30 bénévoles et de 58 adhérents.

En nous dotant de ressources supplémentaires, nous nous donnons les moyens pour fédérer les acteurs, soutenir les appels à projets et porter les demandes de justice, d'égalité et de solidarité auprès des institutions.

Nestor BAJOT, Président de la CRESS des îles de Guadeloupe.

A la une

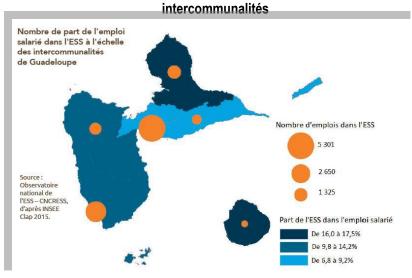
Le panorama de l'ESS dans les îles de Guadeloupe

Présenté le 15 novembre 2018 lors d'un séminaire de formation de l'ESS, il décrypte les caractéristiques de l'Economie Sociale et Solidaire en Guadeloupe.

La région Guadeloupe est la troisième de France en termes d'emplois ESS dans l'économie privée avec plus de 12 000 emplois, soit 10,8% de l'emploi guadeloupéen et 16,8% de l'emploi privé guadeloupéen. L'ESS en Guadeloupe est composée en grande majorité d'associations. Elle représente 87% des établissements et 88% des emplois. 75% des entreprises de l'ESS sont des monoétablissements. Le secteur des sports et des loisirs est le plus représenté avec 74,8% des emplois qui relèvent de l'ESS. L'action sociale est le secteur qui emploie le plus de salariés et l'enseignement est le troisième secteur le plus important de l'ESS en nombre d'emplois.

Le panorama présente aussi une cartographie de l'ESS dans les intercommunalités. La communauté d'agglomération du Nord Basse Terre compte la part la plus importante d'associations au sein de la Région. Celle du Nord Grande Terre compte 17,5% de l'emploi de l'ESS sur l'ensemble de l'économie soit la part la plus importante de la Région. La communauté de communes de Marie-Galante est un territoire où le poids de l'ESS est l'un des plus importants. Les associations composent 85% des établissements et les coopératives 11%. Dans la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe les établissements de l'ESS y représentent environ 13% de l'ensemble des établissements du territoire. Le secteur social est fortement représenté. Le poids de l'ESS est le plus faible de la Région à la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant malgré une plus forte représentation des coopératives. Enfin celle de Cap Excellence se démarque par une part des mutuelles et des coopératives plus élevée.

Cartographie de l'emploi salarié dans l'ESS à l'échelle des





Actualités

La deuxième édition de la semaine de l'ESS à l'école

Elle a eu lieu du 19 au 22 mars 2019. Il s'agit de promouvoir le fonctionnement et les valeurs de l'ESS auprès d'élèves, avec des professionnels de l'éducation organisés par des acteurs de l'ESS. Elle permet aux élèves, de la maternelle au lycée, de découvrir une économie tournée vers l'intérêt général.

La manifestation a connu un succès considérable auprès des établissements. Les membres de l'ESPER et de la CRESS des lles de Guadeloupe se sont rendus dans les établissements dès le lundi 18 mars. Les élèves se sont pris au jeu des animations et familiarisés par eux-mêmes avec les principes et les valeurs de l'ESS. Les jeux de rôles, les mini-projections, les débats interactifs et la visite d'une entreprise de l'ESS leur ont permis de découvrir les valeurs et les pratiques : « coopération, finalité sociale, une personne = une voix, non lucrativité, etc. »

Egalement le stage CERPEP national sur « l'enseignement de l'ESS à l'école » a eu lieu le 27 mars. Il a permis à des professeurs du premier et du second degré de se sensibiliser pour participer ensuite au dispositif « Mon ESS à l'école ». Les enseignants sont très demandeurs.

Actualités Générales

Au niveau national, afin d'encourager le changement d'échelle de l'ESS, un pacte de croissance a été annoncé le 29 novembre 2018 par le Haut-Commissaire à l'ESS, Christophe ITIER. Les objectifs du Pacte sont que les entreprises de l'ESS bénéficient d'une meilleure visibilité et stabilité de leur environnement, qu'elles trouvent de nouveaux leviers de développement et de croissance et qu'elles bénéficient de plus de reconnaissance et d'influence pour irriguer les politiques publiques. Le Pacte fonde son déploiement sur trois axes : « libérer les énergies des entreprises de l'ESS, renforcer l'influence et le pouvoir d'agir de l'Economie Sociale et Solidaire, placer l'Economie Sociale et Solidaire au cœur de l'agenda international. » Il s'agit de favoriser le changement d'échelle des entreprises de l'ESS, par l'allègement de leurs charges, la diversification de leurs financements, le renforcement de l'appui au montage de projets, et un ancrage au cœur de l'agenda international.



NEWSLETTER DE LA CRESS DES ILES DE GUADELOUPE-N°5-JUIN 2019

Le gouvernement mise sur le label « French Impact » pour soutenir la création de start-up sociales et leur écosystème d'innovation sociale. Le gouvernement entend aussi développer l'investissement à impact social via la création de fonds dédiés, soutenir les réseaux de l'ESS via les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) et le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Le gouvernement souhaite également renforcer le rayonnement européen et international de l'ESS.



Dans le projet de loi de finances 2019, le Haut-commissaire à l'Economie Sociale et Solidaire, Christophe ITIER, et le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, François DE RUGY, ont déclaré une augmentation du budget de 20% concernant l'ESS. En 2019 près de 20 millions d'euros sont prévus pour la promotion de l'ESS.

Au niveau du réseau des CRESS, suite à la publication du pacte de croissance, le CNCRESS a publié une contribution intitulée « Pour un Pacte de croissance au service du développement de l'économie territoriale ». Il préconise de préserver l'usage des outils efficaces d'accompagnement des entreprises de l'ESS et renforcer leur lisibilité pour les acteurs. Le CNCRESS encourage le changement d'échelle de l'Economie Sociale et Solidaire par des propositions pour aider les entreprises de l'ESS à répondre aux besoins des territoires. Le CNCRESS propose : d'affirmer l'échelon régional, améliorer l'accès aux fonds européens, faciliter l'obtention de l'agrément ESUS, renforcer le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) et valoriser les achats responsables.



Elle propose aussi de financer un nouveau plan d'aides d'emplois pour les entreprises ESUS et promouvoir l'ESS par la coconstruction, sensibilisation et préparation aux transitions écologiques, solidaires et numériques.

Les 30 et 31 mai 2018 s'était tenue l'Assemblée Générale du CNCRESS à Montreuil. Elle a été organisée sous forme d'ateliers :

- 1° la représentation nationale de l'ESS,
- -2° le modèle économique des CRESS,
- -3° place et rôle des CRESS dans l'élaboration d'une politique nationale en faveur des CRESS.



NEWSLETTER DE LA CRESS DES ILES DE GUADELOUPE-N°5-JUIN 2019

Au niveau régional, le 15 novembre 2018 s'est déroulé un séminaire de formation de l'ESS. Les points mis en avant ont été : la présentation de l'ESS et ses enjeux aux niveaux régional et national, la présentation du Panorama de l'ESS de Guadeloupe, la synergie entre les différentes institutions (CR, CD, CRESS-IG, CNCRESS), l'exposition de la réalité et des difficultés de la structuration de l'ESS en Guadeloupe, La présentation des dispositifs de financement, en la présence du Directeur du CNCRESS. En accord avec les prochaines perspectives, des suggestions ont été émises telles que : le renforcement de la communication afin de faire connaître la CRESS-IG et les actions qu'elle entreprend et la mise en place d'ateliers d'échanges, d'aide, de formation et d'accompagnement. Le séminaire a été un succès, des demandes d'adhésion et d'échanges ont été formulées et la présence des institutions à la tribune a confirmé l'importance et l'envie d'œuvrer en faveur de ce modèle économique.



Séminaire de formation à l'ESS, le 15/11/2018

En 2018, la CRESS des îles de Guadeloupe a organisé sa quatrième édition du Mois de l'ESS. Il s'est déroulé du 31 octobre au 30 novembre, sur l'ensemble du territoire en particulier les communes de Pointe-à-Pitre, Abymes, Baie-Mahault, Lamentin, Moule, Petit-Bourg et Saint-François.

C'est un catalyseur d'identité qui permet le renforcement du sentiment d'appartenance des acteurs de l'ESS à travers : la mobilisation des acteurs locaux, régionaux, nationaux la co-organisation d'événements par plusieurs entreprises, réseaux, familles de l'ESS, l'affichage des événements et des organisateurs sous un logo commun, l'intégration des événements et des organisateurs dans un programme collectif.



NEW SLETTER DE LA CRESS DES ILES DE GUADELOUPE-N°5-JUIN 2019

Au total en 2018 plus d'une quinzaine d'actions ont été menées en partenariat avec la CRESS-IG en dehors du mois de l'ESS : forum de l'emploi, inauguration de la villa solid'ère, village de l'économie circulaire, appel à projets etc.





Réunion d'information Appel à projets « La Fondation la France s'engage », le 27/09/2018







Village de l'économie circulaire, le 14/12/2018

Enfin la CRESS des iles de Guadeloupe a mis en place un Plan d'Action Prévisionnel 2019. Il se fonde sur les orientations de la loi du 31 juillet 2014 et l'axe stratégique 6 du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) : Faire de l'ESS un levier de croissance pour les territoires de la Guadeloupe.



6

Trois piliers structureront le plan d'actions : informer et former autour de l'ESS et de ses valeurs, structurer le réseau des acteurs de l'ESS, soutenir et promouvoir les nouvelles formes d'économie collaborative. Les objectifs de la CRESS seront de sensibiliser le grand public à l'ESS, favoriser la structuration de l'ESS au niveau territorial et sectoriel, renforcer la culture ESS dans l'environnement socio-économique guadeloupéen et permettre à la nouvelle génération de découvrir l'ESS. Les enjeux seront de promouvoir l'ESS et évaluer ses impacts sociaux et économiques, mettre en place un écosystème d'information, d'orientation, d'accompagnement des acteurs pour un parcours entrepreneurial homogène, renforcer le modèle économique des entreprises de l'ESS par les accès aux financements, aux marchés publics et privés, pour le développement de leurs activités et la création d'emplois pérennes, structurer et accompagner, au niveau régional, les filières d'avenir à fort potentiel de croissance pour l'ESS et pour le développement des territoires, accompagner le développement de l'innovation sociale sur l'ensemble du territoire régional et constituer une expertise, une animation au niveau régional, répondre aux besoins en emplois, en formation et en gestion prévisionnelle des compétences des entreprises de l'ESS et renforcer leur modèle social.

Des manifestations sous formes d'ateliers, de visites etc. seront organisées par les EPCI. Un répertoire des acteurs de l'ESS sera mis à jour et un site internet sera créé. La CRESS sera chargée de soutenir les entreprises de l'ESS de Guadeloupe et des ateliers territoriaux seront organisés en prévision de la Conférence Régionale de l'ESS qui aura lieu en septembre prochain.

Focus

Modification des conditions d'obtention de l'agrément ESUS

L'agrément ESUS permet à des entreprises de l'ESS d'accéder à des financements dédiés. Les conditions pour l'obtenir sont 1° l'utilité sociale comme finalité. 2° L'impact significatif de l'utilité sociale dans le modèle économique. 3° L'encadrement des écarts de rémunérations.

Les conditions d'éligibilité de l'agrément ESUS ont été simplifiées lors de la modification de la loi Pacte. L'obligation d'inscrire l'encadrement des salaires dans les statuts a été supprimé, la référence à la rentabilité financière également. Les critères qui définissent l'utilité sociale dans l'article 2 de la loi de juillet 2014 ont été modifiés. Une condition a été rajoutée, pour obtenir l'agrément : concourir au développement durable, la transition énergétique, la culture ou la solidarité internationale.



Enfin, il faut que la politique de rémunération satisfasse aux deux conditions suivantes :

- a) La moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à sept fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance, ou du salaire minimum de branche si ce dernier est supérieur ;
- b) Les sommes versées, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux rémunéré n'excèdent pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à dix fois la rémunération annuelle mentionnée au a ;
- 4° Les titres de capital de l'entreprise, lorsqu'ils existent, ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers, français ou étranger, dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de services d'investissement autre gu'une société de gestion de portefeuille ou tout autre organisme similaire étranger.

Site internet: https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32275

NEW SLETTER DE LA CRESS DES ILES DE GUADELOUPE-N°5-JUIN 2019

Vie démocratique

La CRESS IG est organisée autour d'une Assemblée Générale composée de membres à jour de leurs cotisations, un CA composé de 22 administrateurs représentant des collèges, et un bureau de 9 membres. Il y a 7 collèges : « coopératives », « mutualité », « associatif », « entreprises sociales », « fondations », « les syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire et leurs structures juridiques régionales de regroupement », et le collège dit des « spécificités régionales ». Trois commissions se réunissent régulièrement afin de proposer des orientations au CA : communication, finances, projets.

Le Mardi 11 juin dernier a eu lieu le Conseil d'Administration de la CRESS-IG.

L'Assemblée générale aura lieu le 29 juin. Elle est élective cette année. Les mandats sont de 6 ans ou de 3 ans. Tous ceux qui ont des mandats de trois ans sont soumis à renouvellement. Lors de la dernière Assemblée Générale, le 15 décembre 2018, 6 adhérents ont intégré le CA: Maddly MIMIETTE, Claude MORVAN, Michel SANDOZ, Pierre LOMBION, Martine CESAIRE-GEDEON, Cédric JENASTE.

Pour la prochaine Assemblée Générale un dossier du délégué sera remis aux participants. Il retrace les actualités de l'ESS, et les activités de la CRESS IG. Les informations concernant la comptabilité, le budget prévisionnel 2019, les résolutions, et le bulletin d'adhésion seront également présents.

Rejoignez-nous à la CRESS-IG en remplissant le bulletin de demande d'adhésion pour l'année 2019!



